Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Juin 1900. No. 30.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis . $1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LÉGISLATURE PROVINCIALE

M. F. H. Phippen, avocat de l'association des marchands de liqueurs, dit que la loi de prohibition proposée au Manitoba sera annulée par suite de l'existence depuis 1896 de conditions spéciales pour la compagnie de la Baie d'Hudson. Un arrangement a été conclu entre la compagnie et les autorités fédérales et impériales, contre lequel, par conséquent, la législature de la province ne peut rien, statuant que la compagnie sera libre de faire son commerce sans empêchement, et qu'aucune taxe d'exception ne sera imposée sur ses terres, son commeree ou ses employés. M. Phippen prétend qu'une loi de prohibition serait un empêchement au commerce de la compagnie.

Le premier ministre Macdonald, interrogé à ce sujet, a dit que l'objection soulevée était sujette à discussion. Le gouvernement ne retirera pas son bill, et, lorsque celui-ci sera devenu loi, les tribunaux seront appelés à décider la question sans retard.

***

Les amendements au Franchise Act, promis par M. Macdonald pendant les élections, ont été soumis à la chambre. L'anglais, le français, l'allemand sont sur le même pied. On voit maintenant tout ce que valait la campagne entreprise à ce sujet contre M. Mrcdonald, que les libéraux français traitaient de francophobe.

LA GUERRE

D'après une dépêche de Lorenzo-Marques les Boers sous le commandement du général Botha, se concentrent dans le voisinage de Hatherly, à douze milles à l'est de Prétoria. On rapporte de la même source que les prisonniers anglais ont été transportés à Nooitgedacht, une endroit malsain, dans la valée Elands. Environ 300 hommes sont arrivés à cet endroit, le 5 juin, et 700 y sont arrivés le lendemain. C'est probablement là le nombre des prisonniers anglais, qui, d'après le rapport de Lord Roberts, ont été éloignés de Waterval.

***

La tension des réelations entre le ministre de le guerre, le marquis de Lansdowne, et le commandant en chef Lord Wolseley, semble être entrée dans une phase si aigue, que pour satisfaire aux exigences de la situation, Lord Wolseley sera obligé de résigner. Il paraît que Lord Lansdown a tenté d'usurper une autorité appartenant au commandant en chef et que celui-ci aurait soumis toute d'affaire au premier-ministre, lord Salisbury.

***

Le Birmingham Post, l'organe dée M. Joseph Chamberlain, le ministre des colonies, dit qu'il tient des source officielles à La Haye, qu'une sérieuse question concernant le président Kruger, est maintenant devant le ministère hollandais. Le "Journal" ajoute que jusqu'à vendredi dernier, le président Kruger avait décidé d'aller se réfugier à bord du croiseur hollandais "Friesland" maintenant au large de Lorezo-Marques, et il assure ce qui suit: Il y a tout lieu de croire que des instructions à ce sujet ont été télégraphiées au commandant du vaisseau de guerre.

***

Les Boers ont détruit sur une space de 25 milles le chemin de fer qui apporte les approvisionnement au général Roberts, à Prétoria. Comme lord Roberts et sa nombreuse armée se sont transportés avec une grande rapidité, ils n'ont pas eu le temps d'apporter avec eux beaucoupde vivres, de sorte que si le chemin n'est pas reconstruit ou si les colonnes anglaises à l'extérieur de Prétoria ne peuvent vaincre les Boers immédiatement, la condition de Roberts peut devenir sérieuse.

***

Le Président Kruger annonce qu'il ne cèdera qu'à la mort. Comment et quand le conflit se terminera-t-il? On ne saurait encore le dire.

A Ottawa

La grande sensation de la dernière semaine parlementaire a été l'attitude prise par M. Bourassa sur la proposition de son chef, M. Laurier, demandant à la Chambre de voter à Sa Majesté une adresse de félicitations à l'occasion des récents succès de Lord Roberts en Afrique.

M. Bourassa pourra se vanter d'avoir tenu tête sans broncher à un orage comme il ne s'en produit pas souvent dans nos Communes.

Le député de Labelle a refusé net de s'associer aux sentiments exrprimés dans cette adresse de félicitations. Son discours a été passionné et provocateur. Il a de nouveau reproché à l'Angleterre d'avoir fait une guerre injuste. Cette harangue a été hachée d'interruptions violentes, au milieu desquelles on a saisi le mot de trahison.

Ceux qui veulent des scènes parlementaires émouvantes ont dû, ce jour-là, se trouver bien servis. La physionomie de la chambre était à photographier: surtout quand le Dr Montague, se levant, s'écria que la réponse à ce discours était dans le chant du "God Save the Queen." Entrainée par ce mouvement, presque toute la députation se découvrit et, debout, fit retentir l'enceinte parlementaire des accents de l'hymne national anglais. C'était vibrant. Mais sur les banquettes ministérielles se jouait un petit drame dont M. Bourassa, narquois, se délectait parfaitement, comme tout homme qui a réussi à jeter de l'émoi et à créer de la confusion parmi ceux qui l'agacent.

Quelques députés, nous l'avons dit, se sont abstenus de se lever aux accents du God Save the Queen. Or, parmi ceux-ci s'est trouvé Sir Wilfrid Laurier luimême, qui a retenu également son voisin de siège, M. Fielding. D'autre part, MM. Blair, Davies et Mulock, collègues de M. Laurier, étaient respectueusement et fièrement debout. M. Fisher, autre collègue de M. Laurier, qui avait commencé par se lever, reprit son siège. Un autre enfonça son chapeau sur sa tête. Ce fut un vrai désarroi. On n'avait pas eu le temps de prévoir le coup. M. Laurier se leva pour blâmer M. Bourassa.

Commentant cet incident, "L'Evening Journal," d'Ottawa, dévoué pourtant à l'administration, ne se gêne pas de dire qu'à son avis, M. Laurier a commis une faute en restant assis pendant le chant de l'hymne national.

Quant à M. Bourassa, l'opinion générale, parmi quelques-uns, est qu'il a mal choisi son occasion. Dès lors qu'il s'agit d'un acte gracieux à l'égard de la Souveraine, il est admis, sous notre régime, qu'il vaut mieux attendre un autre moment, facile à retrouver, pour manifester sa mauvaise humeur à l'endroit des actes politiques de ses conseillers.

***

L'Hon. M. LaRivière a fait l'interprétation suivante:

"Le ministre des postes se propose-t-il de réorganiser et augmenter prochainement le service des postes à l'est de la rivière Rouge, dans le district électoral de Provencher, en faisant transporter les malles par voie ferrée au lieu du mode actuellement employé, le long des lignes de chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est et de l'embranchement du Pacifique Canadien sur Emerson, conformément aux demandes formulées à cet effet dans diverses pétitions et lettres adressées par la population intéressée au changement demandé ?"

Le gouvernement a répondu qu'il s'occupait de l'affaire.

***

L'Hon. sénateur Landry a posé concernant la question scolaire de nouvelles questions au gouvernement. Comme d'nabitude, le gouvernement essaiera de s'échapper par la tangente, mais cette manœuvre louche et lâche qui consiste à ne vouloir rien dire de précis montre à tous toute l'impuissance ou la mauvaise volonté des hommes qui nous gouvernent à l'heure actuelle.

Notes Politiques

Trouvé dans le dernier "Echo" le morceau suivant:

"Nous avons mieux à faire qu'à moucher les gamins morveux.

"C'est là une besogne dont se chargent eux-même les parents dans les familles qui se respectent."

Dans ce cas on a dû essayer souvent de moucher le rédacteur de "l'Echo" à la maison paternelle. Malheureusement on avait affaire à une caboche trop désireuse d'être malpropre pour pouvoir faire un ramonage convenable. Du moins c'est ce que l'homme fait d'aujourd'hui laisse voir de l'enfant d'autrefois.

***

C'est un débandade en règle dans les rangs libéraux. Huit députés ministériels dans Ontario annoncent qu'ils se retire de la politique.

***

Sur invitation, l'hon sénateur Bernier a donné l'autre jour une conférence sur la question scolaire, au club Morin de Montreal M. Bernier à revendiqué avec fermeté le droit pour les catholiques du Manitoba à des écoles telles que les exigent leurs consciences et la constitution de leur pays M. Bernier a parlé devant un auditoire nombreux et sympathique. L'hon M. Taillon, expremier ministre de la province de Québec était présent et a aussi adressé la parole.

Association St-Jean-Baptiste DE SAINT-BONIFACE

DES SOUMISSIONS seront reçues par M. J. B. Leclerc, secrétaire du Comité du Pique-Nique, jusqu'au 15 Juin, pour le privilège exclusif de tenir les tables de rafraichissements sur le terrain du Pique-Nique le jour de la celebration de notre fête nationale, lundi, le 25 Juin prochain.

J. A PRENDERGAST,
Gérant Général.

Le Manitoba.

Mercredi, 13 Juin 1900

Aux Catholiques de Winnipeg

LOUIS PHILIPPE ADELARD LANGEVIN, O. M. I.

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE.

A Nos Chers Catholiques de Winnipeg.

N. T. C. Frères,

Comme la démarche qui a été faite dernièrement au nom des catholiques de cette ville et avec notre assentiment a été mal interprétée par un trop grand nombre de personnes, je me crois tenu, en justice, de donner publiquement des explications qui dissiperont tous les nuages et qui justifieront pleinement cet acte si important, si louable et si nécessaire.

Ai-je besoin de déclarer d'abord que la politique a été complètement étrangère à cette démarche nécessitée par notre détresse actuelle, et qui s'imposait à des parents chrétiens et soucieux de l'avenir de leurs enfants en ce monde et en l'autre. Tant pis si la politique dénature vos intentions et vos actes! On abuse des meilleures choses en ce monde!

"Notre politique, comme disait un de vos représentants, c'est de tenter de recouvrer nos droits scolaires en faisant appel à tous les hommes de bonne volonté dans le pays."

Je ne m'arrêterai pas non plus à l'injuste et ridicule supposition que vous étiez fatigués de la lutte et que vous consentiez enfin à vous rendre sans conditions comme des soldats sans bravoure et déserteurs du drapeau.

La malveillance ou l'ignorance seules pouvaient s'arrêter à une accusation si odieuse dirigée contre des catholiques qui ont porté plus que tous les autres, depuis dix ans, le poids du jour et de la chaleur, dans un combat sans relâche, et sans le plus petit adoucissement.

Je suis fier de le dire aujourd'hui publiquement, vous avez montré, N. T. C. F., un courage, une persévérance et une générosité au delà de tout éloge, et si tous les catholiques du Canada mettaient comme vous la question des écoles avant tout, cette question serait bien vite réglée.

Mais quelle était donc la signification de votre démarche? demanderont ceux qui s'intéressent à nous.

La voici.

Vous gémissez depuis dix ans sous le joug de lois injustes qui, après vous avoir dépouillés de vos droits scolaires garantis par la constitution du pays, par "un pacte fédéral" solennel et sacré, vous forçent encore à payer de lourds impôts pour le soutien d'écoles publiques, neutres en principe, et auxquelles vous ne pouvez pas, en conscience, envoyer vos enfants.

Les Révérendes Sœurs de Jésus-Marie, qui enseignent vos enfants avec un dévouement au delà de tout éloge, et un succès qui leur attire même l'encouragement de ceux qui ne sont pas de notre croyance, n'ont reçu aucun salaire depuis bientôt deux ans!

Deux de nos maisons d'école tombent en ruine et les autres sont trop étroites pour contenir le nombre croissant des enfants qui y affluent de toute part. Nous sommes même obligés de payer des taxes pour la propriété scolaire!

Il n'y a pas le moindre doute que la ville de Winnipeg et le gouvernement du Manitoba fait des épargnes au dépens de notre pauvreté, puisque vous n'en avez rien reçu depuis dix ans, malgré que vos écoles aient instruit durant ce temps des centaines d'enfants avec un succès évident pour tous.

Qui donc s'étonnera alors, N. T. C. F., que vous ayez voulu faire une démarche auprès du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg afin d'obtenir une amélioration de votre position, sans pourtant rien sacrifier des principes sacrés qui vous sont si chers.

Qu'avez-vous demandé?

Vous avez demandé que l'on vous fasse à Winnipeg la situation qui est faite à vos frères des centres catholiques, sans rien changer à la situation des parents en enfants non-catholiques

Et quelle est cette situation?

C'est un "modus vivendi" qui a certainement amélioré la condition des catholiques depuis 1897, sans pourtant régler notre question des écoles, et qui est dû à trois causes:

La première et la principale, celle sans laquelle rien n'aurait été fait, c'est la direction du Souverain Pontife, Sa Sainteté Léon XIII, qui tolère que les catholiques de ce pays subissent, pour le moment et sans renoncer à leurs droits scolaires, certaines restrictions de leur liberté religieuse exigées par les lois scolaires injustes de 1890, et leurs amendements subséquents.

La seconde raison du "modus vivendi" c'est le fait que la totalité ou la majorité des commissaires d'écoles dans les centres où il existe, est catholique; ce qui rend mille fois plus facile une application libérale de la loi.

La troisième raison, c'est que les autorités fédérales et provinciales, tout en maintenant le principe injuste de la loi, même avec les tantatives d'amendements qui ont été faites, ont cependant montré, en plusieurs circonstances, le désir d'adoucir notre position et nous ont, en effet, concédé certains avantages qui constituent, avec l'application de la loi, un "modus vivendi" que nous ferions peut-être mieux d'appeler un "modus moriendi."

Et si quelqu'un nous demande pourquoi nous avons tiré parti depuis deux ans de concessions ou d'adoucissements que nous avions refusés jusqu'ici, avec des avantages encore plus grands peut-être, nous répondrons que les circonstances sont changées; que nous avons perdu en 1896, grâce au manque d'union des catholiques dans le parlement fédéral, une occasion des plus favorables de recouvrer tous nos droits; que nous craignions jusqu'ici de compromettre ces droits sacrés en acceptant moins; et qu'enfin, le Souverain Pontife, juge suprême et gardien intrépide des intérêts catholiques dans le monde entier, a déclaré le moment venu pour nous d'entrer dans cette voie nouvelle.

Ceci étant bien expliqué, il est facile de comprendre pourquoi vous avez député, il y a quelques semaines, des représentants auprès du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg.

Vous vouliez vous aussi un "modus vivendi." Forts de votre désir de vous conformer à la direction du Souverain Pontife en subissant certaines restrictions de notre liberté sous protêt; forts aussi de l'esprit de justice égale pour tous qui semble régner en ce moment dans le pays, vous avez espéré trouver une solution favorable. Mais, hélas! votre espoir a été trompé.

Vos repérsentants ont rempli leur mission délicate avec une prudence, un tact et un zèle que je ne puis trop louer, mais, s'ils ont rencontré de la courtoisie, ils ont aussi eu à regretter d'entendre formuler un ensemble d'objections auxqueles nous ne nous attendions point tant elles étaient injurieuses pour les catholiques et mesquines chez des hommes publics. Le résultat final a été, comme vous le savez, un refus d'accepter vos propositions si justes, si modérées pourtant!

Et ce refus a été motivé par une application rigoureuse d'une loi ou d'un amendement à la loi, qui aurait peut-être offert à une majorité mieux disposée vis-à-vis de nous et plus soucieuse des intérêts de la justice et de la paix, une solution favorable.

En somme, le contraste de votre situation avec celle de vos frères du reste du diocèse est frappant, et prouve combien vous êtes dignes de la sympathie de tous les amis de la justice, et combien on aurait tort de vous reprocher votre conduite si sage, qui n'a été que l'accomplissement d'un devoir de chrétiens, et d'hommes libres. Votre démarche prouve encore combien il est inexact de dire que notre question des écoles est réglée au Manitoba à la satisfaction des catholiques. Comme représentant officiel de la minorité catholique je proteste énergiquement contre cette fausseté.

Courage! N. T. C. F, le bon Dieu ne peut que bénir une population si religieuse, si digne, si modérée et si sincère dans la revendication de ses droits.

Continuez à contribuer généreusement, selon vos moyens, au soutien de vos écoles tout en portant les lourdes charges des écoles publiques. Il peut se faire que vos conciteyens rougissent un jour de faire instruire leurs enfants aux dépens de votre pauvreté. Aimez vos écoles, encouragez-les de préférence à toutes autres.

Ce n'est pas au moment où le drapeau est attaqué qu'il faut passer à l'ennemi. Envoyez fidèlement vos enfants à nos écoles. Espérons en l'avenir. Nous, lutteurs, nous souffrons pour la justice. Nos pères ont souffert encore plus que nous. Je puis vous dire comme saint Paul: "Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang." Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Faites votre devoir consciencieusement, et nous trouverons encore les moyens de maintenir nos chères écoles catholiques de Winnipeg, plus prospères, plus fortes, plus fréquentées que jamais.

Nous allons commencer une croisade de prières qui nous obtiendra, j'espère, le triomphe final. Que la bénédiction céleste promise aux peuples fidèles tombe sur vous et vos enfants comme une rosée céleste et qu'elle soit pour vous le prélude et le gage des joies éternelles (II Cor. xiii, 13). Que la grâce de Notre Seigneur Jésus Christ et que la charité de Dieu, et la communication du Saint Esprit soient avec vous tous. Amen.

Donné à Saint-Boniface, le 2 juin, veille de la Pentecôte.

ADELARD, O.M.I.,
Arch. de Saint-Boniface.

Par ordre de Sa Grandeur,
ARTHUR BÉLIVEAU, Ptre,
Secrétaire.

Notre Fete Nationale

Nons sommes heureux de constater que la plupart des journaux de la province de Québec s'occupent de notre fête nationale à Saint-Boniface et l'ont annoncé à tous les coins du pays. Nous avons lieu d'espérer en la visite d'un grand nombre de compatriotes. Il y a eu dimanche dernier une importante assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Cette assemblée a duré au-delà de deux heures. Tous semblent comprendre que le temps avance et agissent en conséquence. Dimanche prochain aura probablement lieu la dernière réunion avant la célébration. C'est dire que tous les citoyens devraient faire l'impossible pour se trouver là et contribuer par leur présence et leur conseils au succès de la démonstration. Il s'agit pour nous de déployer toutes nos ressources et montrer partout que la population canadienne-française de l'ouest canadien a toujours confiance en son avenir et reste fidèle aux traditions de gloire, de grandeur et de noblesse de sa race.

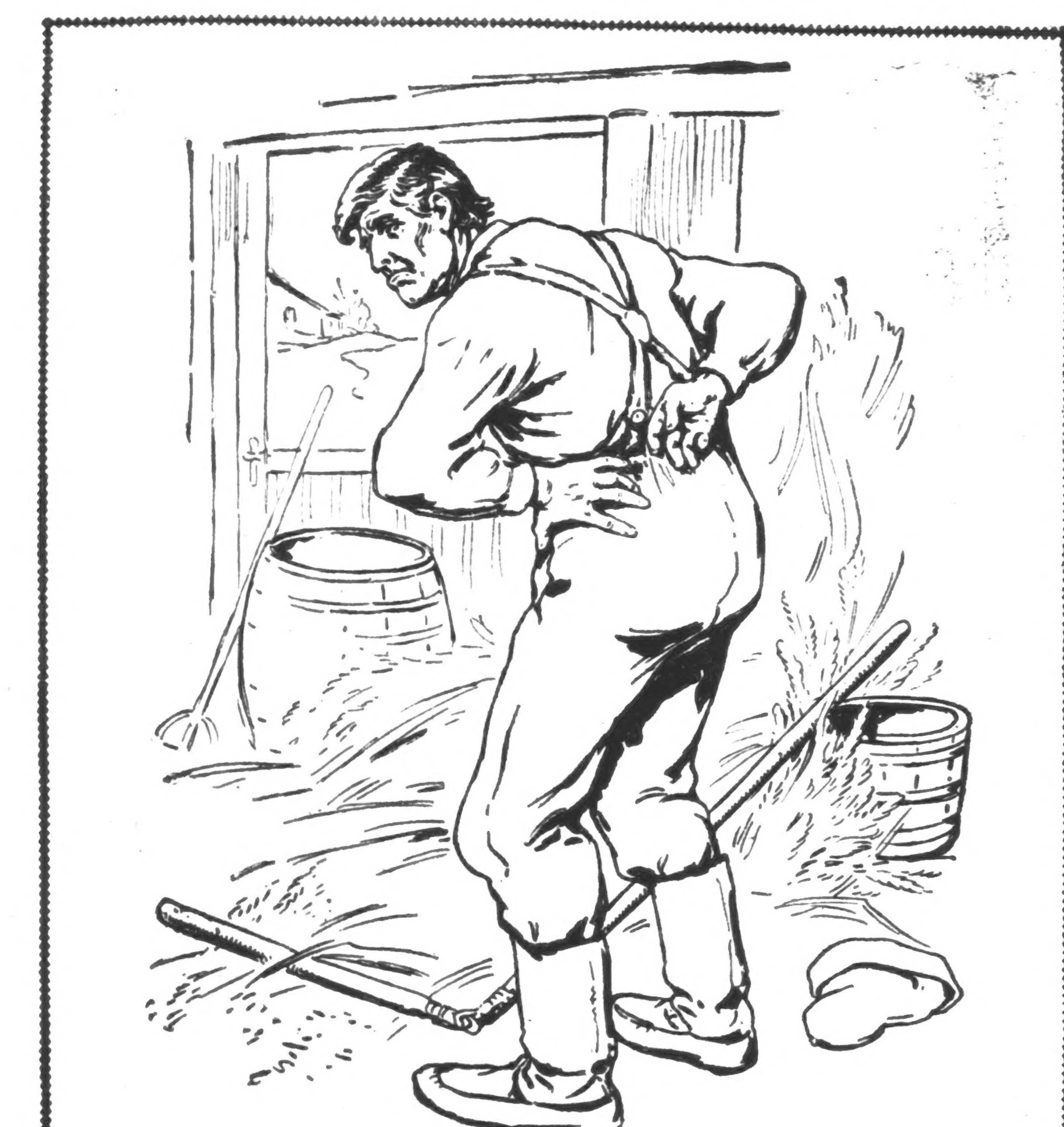


The Canadian Northern Ry. Co.

Prend effet le 15 Oct. 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—lun, mer et ven			22 15
Winnipeg—Mar, jeu et samedi		8 00	
P. la Prairie—lun, mer et ven			20 00
Mar, jeu et samedi		10 15	
Gladstone—Lun mer et samedi	18 15		
Mar, jeu et sam		12 00	
Dauphin—Lun, mer et ven	12 40		
Mar, jeu et sam			18 00
Mer et ven à W'pegosis		6 45	
Mer et ven, de Winnipegosis			12 10
Dauphin à Swan River.. Samedi		18 50	
De Swan Rivet—Lun			12 00
W'pegosis Mer et ven..	10 00		
Mer et ven			9 00
Swan River—Samedi			24 30
Lundi	6 5		

D. B. HANNA, Surintendant.



Un grand nombre d'hommes souffrent de douleurs dans le dos et de mal de rognons. **Ils se couchent** le soir épuisés après leur journée d'ouvrage, peuvent à peine dormir la nuit, à cause des **souffrances** qu'ils endurent et se lèvent le lendemain aussi fatigués qu'ils s'étaient couchés la **veille**. Ils travaillent ainsi toute la journée. Ils n'ont pas d'appétit et leur estomac digère mal les vivres qu'ils prennent. Ils sont généralement pâles et maigres, faibles et abattus.

Ces hommes ont une maladie de rognons, qui empirera chez eux et qui aura des conséquences terribles, s'ils ne voient pas en temps à prendre les soins nécessaires.

Ils ne savent pas le danger qu'ils courent en laissant ainsi ruiner leur santé.

Les **Pilules du Dr. Moro pour les hommes** guérissent les maladies de rognons et en même temps guérissent les douleurs qui accompagnent toujours ces maladies. Elles donnent à l'homme qui a à travailler fort la force nécessaire pour remplir ses devoirs sans souffrir. Elles donnent de l'appétit, aident la digestion, donnent le sommeil aux hommes nerveux et infusent dans le sang les éléments nécessaires qui font de l'homme faible, l'homme fort et courageux.

Monsieur Joseph Latulippe, demeurant au No 66 de la rue St-Jean, à Québec, souffrait depuis longtemps de douleurs rhumatismales et spécialement de douleurs de rognons. Il avait beaucoup de trouble avec son urine, était obligé de se lever souvent la nuit et était rendu bien misérable par les inconvénients de toutes sortes qu'il subissait.

Les **Pilules du Dr. Moro pour les hommes** l'ont guéri. Voici ce qu'il dit :

"J'avais toujours mal dans le dos et mes rognons me faisaient souffrir énormément. Ce mal m'empêchait "de travailler le jour et de dormir la nuit. Je maigrissais à vue d'œil et j'avais beaucoup de trouble avec mon urine.

"Découragé, ne sachant quoi faire et voyant les Pilules du Dr. Moro annoncées dans plusieurs journaux, je "résolus de les prendre et de vous écrire.

"Deux ou trois boîtes suffirent pour me soulager beaucoup, et une demi-douzaine de boîtes de ces Pilules me "guérirent complètement. Aujourd'hui, je puis travailler bien fort sans éprouver de fatigue, manger ce que je "veux sans que mon estomac soit gonflé.

"Ces Pilules m'ont fait un grand bien et je vous donne la permission de publier ce témoignage, étant bien "convaincu qu'elles feront toujours autant de biens aux personnnes qui les prendront.

"Votre tout dévoné, "JOSEPH LATULIPPE,
No. 66 rue St-Jean, Québec."

Je répondrai à toutes les lettres qui me seront adressées, je donnerai des conseils à tout homme qui m'en demandera, et pour faciliter les hommes malades qui voudraient me consulter, un blanc de question leur sera envoyé gratuitement, sur demande.

Mes consultations sont **absolument gratuites**. Je soigne les hommes seulement.

Les **Pilules du Dr. Moro** se vendent 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50. **Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées par la poste sur réception du prix.**

Adressez vos lettres comme suit : **Dr. A. A. Moro, Boite 782, Montréal, Canada.**

Frayeurs Libérales

Décidément les libéraux commencent à croire sérieusement à la possibilité de leur défaite aux prochaines élections. Et ce n'est pas sans raison, grand Dieu ! Le "Soleil," bien placé pour juger de la situation, lance ce cri d'inquiétude et de découragement :

"Or, nous, le parti libéral, sommes-nous bien sûrs d'être absolument prêts pour la lutte, malgré l'excellence de notre cause et la brillante administration de nos chefs ? Nos chefs ne se sont-ils pas tenus trop éloignés des partisans depuis quatre ans et n'ont-ils pas ainsi paralysé quelques-uns des plus dévoués et commis, inconsciemment sans doute, quelques regrettables injustices ?"

Pour qu'un journal comme le "Soleil" parle ainsi, il faut que la situation soit grave pour le parti libéral. La peur qui précède la défaite les prend ces bonshommes.........

The Liquor License Act.

The following applications have been made, and will be considered by the Board of License Commissioners of License District No. 4. at 4 p. m. on Friday the 29th day of june A. D. 1900, at the Chief License Inspector's Office, Parliament Buildings Winnipeg:-

Alfred Lévèque, for transfer of his wholesale license at St. Boniface, to Gabriel Arial of St. Boniface; and,

T. W. McCrea, for transfer of the Bellevue Hotel, St Malo, to Louis Poulin of St. Malo.

Dated at St. Boniface this 13th day of June A. D., 1900.

JAMES PENROSE.
Chief Inspector.

Chaine en Cuir pour montre, 10 cents.

Chaine de Montre en Or pour hommes, $9.00.

Chaine de Montre en Or solide (14 K) pour hommes, $25.00.

Ou n'importe quel autre genre que vous le désirez, car notre assortiment peut contenter tous les goûts.

On parle Francais

THOS. J. PORTE,
404, rue Main, Winnipeg. **Bijoutier**
Enseigne du petit Aigle Rouge

Notre corbillard est le plus beau

MEILLEURE FABRIQUE

529
Prix Moderes.
JOHN THOMSON & CO.,
TEL. 351.
Entrepreneurs de Pompes Funebres
Ouvert jour et nuit.
Rue Principale.
WINNIPEG
Service de 1re classe.

CORBILLARD POUR ENFANTS — CORBILLARD POUR ADULTES

CHAR FUNÈBRE



Ville de St-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés à moins qu'il n'en soit empêché en ce qui regarde chacun de ces travaux, par la réception d'une pétition telleque ci-après mentionnée :

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté des rues sur lequel seront faits les dits travaux, pour un montaut suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires dans chaque cas respectif ci-après mentionné représentant au moins trois cinquièmes en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci-après nommées des dites rues qui doivent bénéficier de tels travaux respectivement), en pétitionnant le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Les travaux locaux, et les rues et parties de rues sur lesquels on se propose de les faire sont les suivants :

Un trottoir en madrier, 4 pieds de large, sur le côté nord de la rue Horace, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue St Joseph. Coût approximatif, $230.

Un trottoir en madrier, 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Dumoulin, depuis la rue St Joseph jusqu'à l'Hôtel de Ville. Coût, environ $130.

Un trottoir en madrier, 4 pieds de largeur, sur le côté ouest de la rue St Joseph, de l'avenue Provencher à la rue Dumoulin. Coût, $95.

Un trottoir en madrier, 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue LaVérandrye depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St Joseph. Coût, $255.

Un trottoir en madrier, 4 pieds de largeur, commençant sur le côté ouest de la rue Laflèche depuis l'avenue Provencher jusqu'à la rue LaVérandrye, ensuite sur le côté sud de la rue LeVérandrye depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald, ensuite sur le côté ouest de la rue Archibald depuis la rue LaVérandrye jusqu'à la rue de la Mission, ensuite traversant la rue de la Mission et se continuant sur le côté est de la rue Montcalm jusqu'à la limite nord de la ville. Coût approximatif, $1105.

Par ordre,
THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

St Boniface, 12 Juin 1900.

JOHN HUGHES,
Autrefois de la Maison
Hughes & Fils,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres.
EST MAINTENANT CHEZ
Clark Bros & Hughes,
507, RUE MAIN,
Seul Char Funéraire. **Tel. 1239.**

GUILBAULT & COTE

Assortiment considérable

DE......

POELES DE CUISINE,
USTENSILES DE CUISINE,
ETC, ETC.,

A Vendre aux Conditions les plus Avantageuses

Vous avez peut-être besoin d'un Bicycle. Achetez un de nos Bicycles 'IDEAL', 'GENEVA', 'ELDREDGE', des meilleures manufactures du Canada

GUILBAULT & COTE,
Téléphone 604 Ave. Provencher, St-Boniface.

Seuls agents autorisés à St-Boniface, de Merrick, Anderson & Co., de Winnipeg.

LIBRAIRIES KEROACK

B. Keroack.
RUE DUMOULIN,
Saint-Boniface.

M. E. Keroack.
COIN DES RUES MAIN ET WATER,
En face de l'Hôtel Manitoba,
Winnipeg.

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.

Attestation du Docteur P. CARLES

L'un des médecins les plus en renommé de l'Europe. Professeur-Agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux ; Ex-Préparateur de Chimie, de Pharmacie et de Toxicologie à l'Ecole de Pharmacie de Paris. Chimiste-Expert des Tribunaux.

DOCTEUR P. CARLES.

"LE VIN ST MICHEL que j'ai expérimenté est certainement un vin aussi agréable que tonique.

Je l'ai administré couramment avec un traitement approprié, dans des cas de phtisie pulmonaire, de chloro-anémie, d'atonie nerveuse, et j'ai constaté qu'il a contribué puissamment à relever les forces vitales et à modifier favorablement ces états morbides.

(Signé), Dr P. CARLES.

BOIVIN, WILSON & CIE, Montréal, seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

En vente chez **RICHARD & CIE**, 365, rue Main, Winnipeg.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La société St-Jean-Baptiste a décidé de mettre ses insignes en vente dans les différents magasins de la ville. On pourra s'en procurer vendredi.

—M. Edmond J. P. Buron, avocat, est parti hier soir pour l'Europe. Il visitera l'Angleterre, La France et l'Italie. Nous lui souhaitons un bon voyage.

—Première communion des enfants demain à 7½h a. m. à la cathédrale. Il y aura aussi demain Confirmation par Sa Grandeur Mgr L'Archevêque A 7½h. p. m. rénovation des promesses du baptême.

—M. L. J. Collin fait faire de jolies améliorations à sa résidence.

—Il y a eu une épouvantable boucherie ces jours derniers a quelques milles de Moosomin T. N. O. Un nommé Morrison employé chez un cultivateur appelé McArthuer a tué à coup de hache pendant la nuit sept membres de la famille.

—Les rapports sur la récolte dans toutes les parties du Manitoba et du Nord-Ouest sont bons Les besoin de pluie se fait grandement sentir dans la plupart des districts. Mais en dépit d'une température trop sèche le grain a cependant bien profité, et si nous avons un peu de pluie il n'y aura pas de grand domage de causé. La récolte de foin sera faible.

—La jolie opérette intitulée 'La Meunière du Moulin Joli,"a été répété lundi dernier à l'Hospice Taché. Un bon nombré de personnes qui avaient vu jouer les dames quelques jours auparavant au collège de Saint-Boniface, ont tenu à se retrouver dans l'auditoire à la répétition. La pièce et le programme musical qui l'accompagnait ont eu le même succès qu'au collège. La vente des billets, au profit de l'Hospice Taché, a produit une somme très convenable.

La Panacée Pain-Killer est le meilleure et le plus sûr de tous les remèdes pour les crampes, la colique et la diarrhée. Comme liniment pour blessures et foulures, elle ne peut être égalée. N'acceptez aucun remède équivalent, exigez la Panacée Pain-Killer de Perry Davis. 25c. et 50c.

N'ATTENDEZ PAS

Sitôt que l'enfant est embarrassé de la gorge, donnez-lui du BAUME RHUMAL Vous éviterez ainsi cette terrible maladie

En vente chez Martin Bole & Wynne Co., pharmacien en gros, Winnipeg.

LE SYSTEME DU CREDIT

O O O

Lorsque vous achetez à crédit d'un tailleur vous est-il jamais venu à l'idée que d'**autres** font comme vous.

Si ces "autres" **ne paient pas** le tailleur, qui le fait vivre ?

Si **vous** êtes un de ceux qui paient, c'est donc vous qui payez pour **ceux-la**.

Le "Semi-ready" se vend au comptant et seulement au comptant.

Pas d'escompte ni de faveurs. Les prix sont marqués sur chaque habit par la **Maison**, et la vente se fait entre elle et vous.

Argent remis sur demande.

$20, $18, $15, $12 par habillement.

Livré le même jour qu'ordonné.

Semi-ready Wardrobe

Montreal Toronto Ottawa

432 Main Street
North of McIntyre Block
Winnipeg.

Eugene Richard
Manager.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 12 juin 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à .11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à 4 50
Charbon dur	10 0	à 10 00
Charbon mou	4 50	à 4 50

AVIS.

MUNICIPALITE RURALE DE RITCHOT

Vente de Terres pour Arrérages de Taxes

En vertu d'un mandat émis par le Préfet de la Municipalité Rurale de Ritchot, dans la province de Manitoba, sous sa signature et le sceau corporatif de la dite Municipalite et portant la date du 8me jour de juin 1900, me commandant de prélever sur les différents morceaux ou lopins de terre dans la dite municipalité ci-après mentionnés et décrits, les taxes arriérées respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi, le 24me jour de Juillet A.D. 1900, à 11 heures de l'avant-midi, au bureau de M. A. J. H. Dubuc, chambre 313, Block McIntyre, dans la cité de Winnipeg et dans la dite province de Manitoba, je vendrai à l'encan les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais de vente.

DESCRIPTION OF LAND.	No. of Acres.	Arrears of Taxes	Costs.	Total.	Patented or Unpatented.
Lot 549 St Agathe	149.92	102 26	50	102 76	Patented
Lot 559 St Agathe	160.46	48 00	50	48 50	do
Nly 5 chs Lot 546 St Agathe	87.70	41 80	50	42 30	do
Sly 5 chs Lot 548 St Agathe	86.60	65 68	50	66 18	do
Lot 550 St Agathe	137.60	87 15	50	87 65	do
Lot 31 St Norbert	100	31 80	50	32 30	do
Ely pt of Sly 4 chs, inner 2 miles Lot 76 St Norbert, between Main road and Red river	3	10 92	50	11 42	do
Pt center 2 chs inner 2 miles Lot 76 St Norbert, running w from Lasalle river, 20 chs.	4	5 25	50	5 75	do
Inner and outer 2 miles Lot 136 St Norbert	87.55	22 45	50	22 95	do
Inner 2 miles Lot 137 St Norbert	77	22 38	50	22 88	do
Outer 2 miles Lot 137 St Norbert	14.17	30 85	50	31 35	do
Outer 2 miles Lot 139 St Norbert	35.83	10 83	50	11 33	do
Outer 2 miles Lot 143 St Norbert	82 34	35 24	50	35 74	do
Sly 8 chs and 32 links outer 2 miles Lot 153 St Norbert	110.75	80 80	50	81 30	do
Inner 2 miles Lot 158 St Norbert	139.68	129 89	50	130 39	do
Sly 5½ chs inner and outer 2 miles Lot 166 St Norbert	185.13	136 55	50	137 05	
Inner 2 miles Lot 185 St Norbert, except Wly part of Nly 2 chs, 10 acres	94.04	73 37	50	73 87	do
Inner and outer 2 miles Lot 189 St Norbert	184.35	46 29	50	46 79	do
NW pt inner 2 miles Lot 205 St Norbert river point, bounded to the north, east and west by the Red river and to the south by the 12th ch from south of said lot 205 St Norbert	116.63	42 02	50	42 52	do
Wly pt of Lot 219 St Norbert, running east from the Red river to form 25 acres	25	7 85	50	8 35	do
Lot 234 St Norbert	170	62 59	50	63 09	do
Sly 8 chs Lot 244 St Norbert	143	38 15	50	38 65	do
NE¼ sec 26, tp 2, range 3 east	160	44 20	50	44 70	do
N½ NW¼ sec 1 and SW¼ sec 12, tp 8, range 3 east	240	70 59	50	71 09	do

Le droit de chemin, du chemin de fer Canadien du Pacifique et du chemin de fer Northern Pacifique est réservé de la vente.

Daté à Saint-Norbert, ce 11me jour de juin A.D. 1900.

G. T. LANDRY.
Sec.-Trésorier, Municipalité de Ritchot.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.
CAPITAL AUTORISÉ - $2,500,000,00
CAPITAL PAYÉ - - - $2,391,863.00
FONDS DE RESERVE - $1,554,710,00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines, Wm. Hendrie, T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man.........C. S. Hoare, Gérant
Brandon, Man.........N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie..........W. Bell "
Calgary, Alta...........M. Morris,
Prince-Albert, Sask...Davidson R.
Edmonton, Alta.......G. R. F. Kirkpatrick,
Strathcona...............J. H Wilson
Vancouver, C. B.......A. Jukes,
Revelstoke, C. B. Hearn A. R. B.
Nelson B. C. Lay J. M.
Golden, B. C., Gibbs, J. S.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas. St. Thomas East End.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines Woodstock.
Hamilton Listowell
TORONTO — Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts. York and King.
Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt, $1.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre : La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke :

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

C. S. HOARE, Gérant.
la 28-11-94 Winnipeg

DEVRAIT TOUJOURS ETRE SOUS LA MAIN.

Pain-Killer

IL N'Y A PAS DE SOUFFRANCE NI DE DOULEUR, INTERNE OU EXTERNE, QUI NE SOIT SOULAGÉE PAR LE PAIN-KILLER.

Gare aux contrefaçons et aux imitations. La bouteille véritable porte le nom

PERRY DAVIS & SON.

Nouvelle Installation.

Nous sommes maintenant dans notre nouveau local. Nous avons transporté notre magasin de Winnipeg ici, de sorte que, avec l'immense stock nouveau que nous avons aussi pu nous procurer, notre clientèle est sûre d'être servie avec des épiceries, provisions, etc., de premier choix et à des prix qui surprendront ceux qui voudront bien nous accorder leur patronage.

Ne pas oublier que nous continuons notre commérce de grains.

Nous échangeons le blé pour de la farine.

COLLIN & FILS,
AVENUE PROVENCHER,
Téléphone 604. ST-BONIFACE

PHARMACIE DEFOY,

SAINT-BONIFACE.

M. DeFoy désire informer le public de cette ville qu'il vient d'ouvrir une Pharmacie de première classe. On y trouvera les remèdes les plus nouveaux et les dernières importations concernant les articles de toilette. Le plus grand soin est apporté aux prescriptions.

OUVERTE DE 8 HEURES A. M., JUSQU'A 10½ H. P.M.

HEURES DU DIMANCHE—
9 à 10 A. M., après la Messe.
5 à 6 P. M., 7 à 8 P. M.

Telephone 524

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco.
Départ (quotidien) 1.45 p.m.
Arrivée (quotidien) 1.30 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche) 4.20 p.m
Arrivée, Lun. Merc. Ven. 11.59 a.m
Arrivée, Mardi, Jeudi, Samedi 10.35 a.m

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon, aussi Embranchement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.45 a m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi 4.30 p m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

MOULANGE A CASSER tous les grains sans exception—10 cents le 100 livres, ou le sixième minot sera pris en paiement. S'adresser à l'ancienne forge de M. Buron, avenue Taché, St-Boniface.

L'HISTOIRE D'UN PIONNIER

UNE ENTREVUE INTÉRESSANTE AVEC M. B. L. MASTIN

APRÈS AVOIR, PENDANT DE LONGUES ANNÉES, JOUI D'UNE SANTÉ PARFAITE, IL FUT EN PROIE À LA MALADIE DES ROGNONS ET AUTRES MAUX—LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS LE RAMÈNENT À LA SANTÉ.

Du "Picton Times," d'Ontario:

M. B. L. Mastin, du Canton d'Hollowell, comté Prince Edouard, est venu, l'autre jour, au bureau du "Times," et au cours de sa visite parla de ses grandes souffranees causées par les maux de rognons et le rhumatisme, accompagnés de dyspepsie, froid aux pieds et d'un épuisement de sa constitution. M. Mastin est un des premiers colons du comté de Prince-Edouard. Il est dans sa soixante-onzième année, et il est le père d'une famille dont tous les membres sont des cultivateurs à l'aise. Au cours de la conversation, M. Mastin a dit: "Je n'avais jamais connu ce que c'était que la maladie. J'avais joui d'une bonne santé et travaillé chaque jour sur ma ferme jusqu'à il y a quelques mois, alors que je fus en proie à de vives douleurs dans le dos et les épaules. Je consultai un médicin, mais je ne reçus que peu de soulagement. Un médecin me déclara que j'étais atteint de rhumatisme et de maladie de rognons, mais son traitement ne me fit aucun bien et je continuai à empirer. L'appétit m'abandonna et je commençai à maigrir. Je devins irritable et je ne pouvais dormir convenablement la nuit. Personne ne peut se faire une idée des souffrances que j'endurais. Vu que la nourriture que je prenais ne me faisait aucun bien et que j'avais constamment une douleur dans l'estomac, je compris bientôt que j'étais atteint de dyspepsie: le poids que je ressentait dans l'estomac comme si j'eusse eu une pierre dans cette partie du corps augmentait la douleur que j'avais au dos et aux épaules et me rendait la vie presqu'insupportable. Je souffrais aussi beaucoup du froid que je ressentais aux pieds; j'avais toujours les pieds comme des glaçons, et je me tenais pas constamment près du poele chaud, il me semblast que j'avais le dessous des pieds humide. Un jour, je dis à ma femme que j'avais décidé d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. J'avais tant lu de récits de guérison opérées par ces fameuses pilules, que je crus qu'elles ferait pour moi ce qu'elle avaient fait pour d'autres. J'en achetai une boîte de M. E. W. Case, pharmacien, et, à ma grande joie, avant d'en avoir pris une boite cemplète, je me sentis mieux Après en avoir pris encore deux boites je me sentit un tout autre homme et je me fais un plaisir de déclarer ceci pour le bénéfice de toutes les personnes qui souffrent comme j'ai souffert" M. Mastis dit ensuite:

"Mon rhumatisme est complètement disparu et je jouis maintenant d'une santé parfaite.

M. Mastin ajouta de plus que les Pilules Roses du Dr Williams faisaient beaucoup de bien à sa femme. "Je lui en ai apporté une couple de boites l'autre jour et elle les considèrent d'une valeur excellente."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en atteignant la racine de la maladie. Elles renouvellent et reconstituent le sang et fortifient les nerfs, chassant ainsi la maladie, du système. Evitez les imitations en insistant pour que chaque boite que vous achetez se trouve dans une enveloppe portant la marque au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale people." Si votre fournisseur ne les vend pas, elles vous seront envoyées franco par la poste, à 50c la boîte, ou six boites poux $2.50, en vous adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Notre paroisse est en ce moment à se faire construire une église, un chef-d'œuvre d'architecture; ce sera d'emblée l'une des plus belles églises de la province. M. J. A. Sénécal, de Saint-Boniface, en est l'architecte et en a le contrat. M. Sénécal est un ancien paroissien de Saint-François-Xavier; aussi tous sont-ils heureux et fiers de pouvoir lui donner cette marque de confiance et profiter de son talent.

Les semences se sont faites avec entrain au printemps; la récolte s'annonce bien malgré la sècheresse; les nouveaux colons ne s'étonnent pas de ce manque de pluie et ne sont découragés en rien. Parmi ces braves colons nous voulons mentionner M. McCaughan et M. Albert Richard qui se proposent de casser chacun au-delà de 100 arpents. M. Richard, qui est un homme expérimenté, a visité toute la province et c'est à Saint-François-Xavier qu'il a préféré s'établir. C'est un beau compliment à la fertilité de notre sol. Pourquoi plus des nôtres ne viennent-ils pas s'établir ici? Nous sommes d'avis qu'il y aurait un fort travail d'immigration à faire, car de belles paroisses françaises, cela veut dire le triomple de notre race dans l'ouest.

SAINT-LAURENT

L'assemblée annuelle des membres de l'Association St Joseph de Saint-Laurent a été tenue le 3 juin courant et on a choisi le 28 juin courant pour le jour de la fête annuelle de cette association. Tous sont cordialement invités à venir chômer cette fête avec nous. Les officiers pour l'année courante sont: M. Michel Chartrand, président; M. J. B. Beauchamp, premier vice-président; M. Nap. Chartrand, trésorier; M. Joseph Hamelin, secrétaire; comité de régie, MM. Moïse Ducharme, George Coutu, Charles Lambert, Hermas Chartrand, Didyme Larence et Alex. Coutu.

UNIVERSITÉ DE MANITOBA

La collation des degrés de l'Université a eu lieu vendredi dernier au Selkirk Hall. Il y avait foule. Après le discours d'ouverture du chancelier, le régistraire donna le résultat des récents examens. Le collège de Saint-Boniface a eu cette année encore sa large part de succès.

MM. J. Arpin et H. Hogue ont obtenu leur diplôme de bachelier es arts, le premier avec médaille d'argent. En première année de philosophie, M. E. Beaupré a remporté la bourse de $120 et M. A. Bernier la bourse de $80. M. A. Dubuc suivait de près les deux premiers et son examen lui fait grand honneur.

En rhétorique, M. Adonias Sabourin a fait un coup de maître: ainsi que M. Beaupré l'avait fait l'an dernier, il arrive bon premier sur ses adversaires de tous les collèges et gagne la médaille du Previous. Sa bourse est de $90. Nous le félicitons sincèrement de ce succès qui donne les honneurs de l'année au collège de Saint-Boniface. M. Sabourin a gagné aussi la bourse de français, mais comme il n'a droit qu'à une seule bourse de par les règlements de l'université, cette bourse de français qui est de $60, va à M. Joseph Lord, qui arrive second.

Au Préliminaire, MM. P. Beaubien et J. Guay ont passé avec hautes marques leurs examens sur les classiques et le français.

MM. J. L'Evêque, Léopold Pambrun et A. Bertrand N. Belavence, A. Laurendeau, ont subi avec succès des examens pour les prix Isbisters.

Bref, cette année jette un éclat nouveau sur les élèves et les professeurs du collège, et cet éclat rejaillit sur tout le Manitoba français.

LA SANTÉ DU PAPE

On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de Mgr Dontenville, qui est actuellement à Rome:

"Le Saint Père est admirable! Quelle énergie il manifeste quand il lit! Quelle flamme dans ses yeux! On dirait que le corps ne se tiendra pas debout et cependant il a assisté deux heures à la lecture des écrits des cardinaux, prêtant une grande attention à tout ce qui était lu. Il parait au moins deux fois par semaines dans Saint-Pierre, où des milliers de pèlerins l'acclament, et il les bénit. Jeudi prochain, la grande solennité de la canonisation. Cela va durer de 8.30 à 1,30. Le pape sera là dans Saint-Pierre tout ce temps. On estime qu'il y aura 80,000 personnes là."

NOUVEAU LIVRE

M. Edmond J. P. Buron, avocat, vient de publier un livre intitulé "Le Socialisme Américain: étude des théories de Herbert Spencer et de Henry George.

Ce livre sera sans nul doute accueilli avec toute la faveur qu'il mérite.

Il a été imprimé en Belgique par la maison Oscar Schepens et Cie. En vente d'ici à quelques jours à la librairie Kéroack à Winnipeg.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever où bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillérées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaitra immédiatement.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—N'oubliez pas de lire l'annonce de M. Fleury en première page. Il donne maintenant des timbres.

—Les congréganistes du collège de St-Boniface viennent de faire leur pèlerinage annuel à St-Norbert.

—M. Télesphore Rochon et sa famille doivent partir aujourd'hui pour aller résider dans la province de Québec.

—Le train rapide "Imperial Limited," du C. P. R. qui va d'un ocean à l'autre fonctionne depuis quelques jours.

—Avant hier, les universitaires du collège ont fait leur pique nique annuel. Ce pique-nique a eu lieu à Saint-Charles.

—Ne pas oublier la tête annuelle de l'Union Métisse St-Joseph le 20 juin à St-Vital. Tous les amis sont cordialement invités.

—Deux lurons passaient l'autre jour sur l'avenue Provencher bras dessus, bras dessous dans un état des plus pompette. Un de nos bons citoyens fit alors la remarque suivante. "En voici deux qui se supportent pour conserver l'équilibre social." Comme impromptu c'était assez bien trouvé.

—Melle Aurélie Gareau de Montreal, soeur de M. C. A. Gareau, marchand de Winnipeg est arrivée dimanche dernier pour passer les mois d'été avec ses frères.

—M. Ls. de Galembert vient d'ouvrir un salon de photographe à Winnipeg, sur la Pacific Avenue à quelques pas de la rue Principale. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

—Nous apprenons avec plaique M. R. M. J. Rocan se mettra d'ici à quelques jours à la pratique de la médecine. M. Rocan vient de subir les examens de l'université et y a obtenu de très hautes marques dans un grand nombre de sujets. Son travail et son talent lui ont permis de parcourir en trois années un cours de quatre ans. Ce sera une précieuse acquisition pour l'endroit de la Province ou M. Rocan ira résider.

—Les personnes qui auraient besoin d'indiennes ces jours-ci feraient bien d'aller examiner l'assortiment du "Bazar," Un lot spécial de 1000 verges valant 12¼ et 15cts. sera vendu à 10cts. la verge. Avis aux intéressées.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 24

DEUXIÈME PARTIE

XI

OU FLEURETTE APPREND LE NOM DE DIEU

Peu à peu la respiration se fit jour et la jeune femme revint presque aussitôt à la vie

Elle parcourut d'un regard avec étonnement la pièce où elle se trouvait; puis, le souvenir lui revenant vivace, elle reporta les yeux sur le papier qu'elle n'avait pas lâché. Une secousse parcourut son corps, elle leva, affolée, les yeux sur son mari.

La vue du visage sombre et contracté d'Henri qui l'observait d'un oeil dur ne lui laissa aucun doute.

—Quelle est cette lettre? et de quelle crime affreux fait-elle mention, en parlant de l'enfant de votre frère?

Le parti du comte était pris.

—La petite Angèle est morte, dit-il brusquement, il est inutile de revenir sur ces événements.

—Mais si comme je le suppose, sa mort est le résultat d'un crime, pourquoi le signataire de cette réclamation vous traite-t-il de complice.

—Gabrielle, reprit Henri, d'une voix dans laquelle on sentait un certaine émotion du coup qu'il allait porter, j'aurais donné, je vous le jure, une partie de mon sang pour que vous puissiez ignorer ce mystère, mais maintenant que votre indiscrétion coupable vous a révélé ce que je croyais enseveli dans l'ombre, sachez bien que si vous parliez, le déshonneur serait à jamais versé sur le nom que vous portez sur celui dont votre fils doit heriter un jour et cela sans espoir de réparer mon crime, puisque, par un malheur, que je n'avais pas prévu, l'enfant a péri pendant le voyage qui suivi cet enlèvement, avec l'homme qui l'emmenait.

—Mais cette homme n'est pas mort, lui puisqu'il vous réclame une part de cette argent maudit, murmura Gabrielle en joignant ses mains, l'enfant peut avoir également échappé! ajouta-t-elle en frôlant presque la vérité.

Henri se raidit pour ne pa laisser deviner ce que cette supposition avait de juste.

—Cet homme n'est pas celui qui a enlevé Angèle, répondit-il, c'est celui qui a dirigé l'enlèvement, c'est lui qui est cause de la mort de l'enfant et du troisième complice.

La malheureuse jeta un cri en se violant le visage de ses deux mains.

—Et cet homme a le droit de vous traiter en associé, murmurait-elle, et chaque jour vous vous servez de cette argent teint du sang de votre frère.

—Assez, Gabrielle, que jamais un mot de votre bouche ne me rappelle que vous savez ce secret, ayez la force d'ensevelir au fond de votre coeur ce que vous avez appris, de l'oublier même si cela vous est possible, à vous qui n'avez rien à vous reprocher: l'honneur de votre fils est à ce prix, car si la vérité se savait, celui dont vous portez le nom serait certain d'une condamnation capitale.

Une pâleur mortel se répandit sur le visage de la jeune femme, mais elle secoua cette faiblesse et, se levant pour quitter le cabinet, elle s'arrêta devant Henri.

—Vous pouvez être certain que ce fatal secret mourra avec moi. Je vais prier Dieu qu'il ne frappe pas un jour mon fils innocent.

Et elle sortit sans qu'un mot de reproche eût été adressé à l'homme qui l'avait trompée, et avait uni sa vie criminelle à la sienne.

A partir de ce jour l'existence des deux châtelains changea d'une façon absolue, une tristesse navrante envahit la jeune comtesse, tristesse que ne parvenaient même pas à vaincre les caresses du petit Louis.

Elle doubla ses stations au mausolée de Raoul et à la chapelle du château. Ses aumônes se multiplièrent, il semblait qu'elle cherchait à purifier par la charité cet or mal acquis qui lui faisait horreur.

Jamais une plainte, jamais un reproche ne sortirent de ses lèvres, mais la pâleur, la lueur de la fièvreuse de ses yeux et sa maigreur, étaient pour Henri un reproche continuel, dont souvent il ne pouvait supporter la vue.

Sans s'être marié par affection, il avait fini par subir l'influence de la grâce et de la bonté inaltérable de la comtesse, et s'était attaché à elle autant qu'il était en lui d'aimer.

Cette souffrance secrète, qui minait Gabrielle, l'impressionnait malgré lui, et par moments il eût donné une partie de cette fortune pour lui voir oublier ce secret terrible.

Mais plus cette femme était vertueuse plus l'idée du crime irréparable lui paraissait une torture; la vue du peu de repentir d'Henri, qui semblait vivre sans scrupule, s'ajoutait à son désespoir; la pensée que ce mystère, qui était entre les mains d'un autre homme, pouvait un jour sortir de l'obscurité et frapper l'honneur de cet enfant qu'elle pressait avec amour sur sa poitrine, tout ce monde de sombres pensées usait chaque jour la santé de la pauvre femme.

Henri suivait cette lente agonie, il avait voulu faire voyager sa femme afin de distraire son esprit, mais il s'était heurté contre un désir formel, celui de ne pas quitter Kernac, ou la pauvre créature accomplissait, en secret, les plus pénibles pénitences pour essayer de racheter le crime de son mari.

Et cependant elle cherchait à vivre car elle frémissait de laisser son fils seul entre les mains de cette homme. Mais le martyre fut plus fort que la chair, et un jour vint où le commte ne put plus se faire aucune illusion.

Comme une fleur qui fane et s'incline sur sa tige, Gabrielle se penchait vers la tombe et chaque heure lui enlevait un lambeau d'existence.

Son dernier pèlerinage fut pour le mausolée de Raoul et le berceau vide d'Angèlé Avec ferveur elle pria ces deux êtres qu'elle croyait morts tous deux, de pardonner au frère coupable.

Elle eût désiré aller à Bordeaux voir la pauvre folle, mais Henri s'y était absolument opposé.

Un matin, où le soleil se levait brillant une servante vint précipitamment frapper à la porte de la chambre du comte.

—Qu'y a-t-il? demanda vivement celui-ci.

—Madame est bien mal, répondit en sanglottant la pauvre fille, elle a fait appeler le chapelain et a ordonné de prévenir Monsieur le comte.

Une angoisse profonde étreignit le coeur d'Henri: "Une nouvelle victime!" murmura-t-il en essayant de secouer l'impression de découragement qui le saisit à ce mom .

Lorsqu'il entra chez la comtesse, celle-ci vêtue de blanc, était étendue sur un lit de repos. Sans la pâleur transparente de son visage et le cercle noir qui entourait ses yeux, légèrement voilés par l'approche de la mort, on eût hésité à la croire aussi mal.

Le vieux prêtre venait de passer une demi-heure auprès d'elle, et le calme religieux était descendn en son âme. Elle acceptait de mourir en expiation de la faute des siens.

Lorsqu'elle aperçut son mari, elle lui tendit sa main diaphane.

—Henri, je vous pardonne, dit-elle d'une voix douce, et je vais là-haut obtenir votre grâce. Soyez bon pour mon fils et sacrifiez tout pour qu'il ne souffre pas un jour du passé. Je désire qu'il vive ici auprès de vous jusqu'à ce qu'il ait dix-huit ans, et que notre vieux chapelain se charge de le diriger, me promettez-vous cela? demanda la mourante avec inquiétude.

Le jeune homme était profondément ému.

—Je vous le jure, et je vous promets de chercher à éviter à cet enfant tout chagrin et tout malheur. Son coeur restera guidé par celui qui vous avez choisi pour cette tâcha, et jamais je ne mettrait obstacle à ce qu'il fera pour cela.

—Merci! murmura, d'une voix de plus en plus faible, Gabrielle.

Elle demanda son fils, et ce fut pour le comte une scène navrante que ces derniers adieux de cette mère à son enfant.

On fut obligé d'arracher le jeune Louis du lit mortuaire, lorsqu'on s'aperçut que la mourante n'avait plus que quelques secondes à vivre.

Le comte, lui, resta les yeux fixés sur ce visage pâle, jusqu'à ce que toute lueur de vie eût disparu; alors s'inclinant vers la mort, il déposa un baiser sur une de ses mains glacées et s'enfuit comme un fou.

Il lui avait semblé revoir à la fois Raoul mort par sa faute et la folle lui réclamant son enfant.

C'etait le début de l'expiation.

XII

ERNEST

Comme je vous l'ai déjà dit, mes chères filles ma bienfaitrice s'était décidé à me conduire quelque fois dans le monde, lorsque j'eus atteint dix-sept ans; elle était reçue dans les meilleurs salons, et nous ne frequentions qu'une société où je pouvais puiser des exemples comme il faut et de tenue.

J'avais acquis sur le clavecin un assez joli talent, et ma voix, sans être très étendue, était fraîche et agréable; aussi me priait-on souvent de chanter. J'exécutais, de préférence, des morceaux que nous recevions de France, souvent même je me servais de la langue française, que je parlais très purement, grâce à milady, qui avait été élevée dans un couvent parisien.

Ma prédilection pour cet idiome et ma facilité à le prononcer avaient souvent fait dire à mylord que cette langue avait du être celle que j'avais entendue dans mon enfance.

Un jour que nous assistions à une grande soirée, chez une pairesse d'Angleterre, où la meilleure société de Londres se réunissait pendant la chasse, je finis par remarquer un jeune homme d'aspect distingué, qui, me dit-on, habitait depuis deux ans l'Angleterre, où il terminait ses études.

Comme on ne me l'avait pas présenté, ainsi que cela se pratique en Angleterre je ne dansai pas avec lui, mais je m'aperçus fort bien qu'il ne me quittait pas du regard, et cette persistence finit par m'être extrêmement désagréable. Milady s'en aperçut et s'informa quel était ce jeune homme.

A Suivre.